

**COMMUNE DE BIGUGLIA**

**ARRETE DU MAIRE**  
**N°96/2022**

**Règlementation de la circulation et du stationnement**  
**A l'occasion de la fête Patronale SANT'ANDRIA**

**Le Maire de la Commune de BIGUGLIA,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et ses articles L2212-1 et suivants ;

**Considérant** qu'il y a lieu pour la bonne organisation de la fête patronale SANT'ANDRIA le MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022 à 18h00 sur la place du Village « Piazza L'Olmu » et pour la sécurité des usagers des voies, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation ;

**Considérant** l'intérêt général ;

**ARRETE**

**Article 1-** Le stationnement est interdit sur la place du village « Piazza L'Olmu » le MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022 à partir de 08h00. Cet emplacement sera réservé à l'installation de matériel nécessaire pour le déroulement de la cérémonie.

Le stationnement des véhicules sera rétabli sur la place du village « Piazza L'Olmu » après la fin du nettoyage, soit le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 à 06h00 le matin.

**Article 2 –** Pour le bon déroulement de la fête patronale SANT'ANDRIA, de 16h00 à 23h00 le MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022, il y a lieu d'imposer un sens de circulation des véhicules comme suit :

Route Saint André (RD 664) à hauteur du croisement Lieu-dit San Bastiano jusqu'à la Rimessa (ancienne école du village), les véhicules ne pourront que monter. Pour redescendre sur la route Saint André les véhicules emprunteront le Chjassu Sant'Andria (Route de l'Eglise).  
(Ci-joint plan de circulation).

**Article 3 –** L'accès des services de secours devra être possible pendant la durée de la manifestation.

**Article 4 –** Les services techniques de la Ville sont chargés de la pose du matériel et de la signalétique correspondante.

**Article 5 -** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de BIGUGLIA et Monsieur le Directeur Départemental des Polices Urbaines de BASTIA sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à BIGUGLIA, le 16 novembre 2022

Le Maire,  
Jean-Charles GIABICONI

